



## SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>  
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »



# COMPTE-RENDU

CHS-CT audio du 12/11/2020

*Délégués FO pour ce CHSCT : Aurélie BRUN (SIP Les Sables) et Sébastien LIEVRE (Cité)*

La direction commence par nous informer que des audioconférences informelles auront désormais lieu tous les mardi en fin d'après-midi pour évoquer la situation de nos services.

→ *Nous commencerons ce compte-rendu en précisant que les échanges entre FO DGFIP 85 et Monsieur Fuentès, président du CHSCT, ont été tendus. Il faut dire que ces réunions en format audio n'aident pas à la sérénité des débats. Ce n'est pas pour rien que nous insistons depuis le mois de mars pour que nous puissions faire des visioconférences !*

*\* Difficile de faire accepter à notre direction un avis contradictoire sans que nos interventions ne soient jugées excessives.*

*\* Suite à nos dernières HMI, la direction viendrait presque nous expliquer que c'est nous (FO) qui inquiétons et stressons les collègues concernés alors même que la direction et l'encadrement de proximité mettent tout en œuvre pour apaiser les esprits et rassurer les personnels...*

*On nous accuse même « de faire d'un cas une généralité » ! Pourquoi donc un tel dénigrement de l'action syndicale au service des personnels ? La direction déforme nos propos et notre volonté d'apaisement, dans quel but ?*

*Clairément, lors de ces HMI liées à des restructurations en cours, nous cherchons à comprendre ce que ressentent les collègues concernés, à recenser leurs inquiétudes, leurs questions et leurs doutes face aux nombreux changements à venir.*

*Notre rôle est ensuite de faire remonter ces informations à la direction et de faire en sorte que les personnels soient entendus au travers de nos interventions.*

→ *Et n'en déplaise à la direction mais un petit rappel s'impose sur le NRP : les collègues ont massivement rejetés ce NRP lors des grèves de l'an dernier, avec des taux historiques pour notre département. Il serait temps qu'ils s'en souviennent et en tiennent compte dans leurs raisonnements.*

### Situation sanitaire

Le Dr Bailly nous confirme qu'un nouvel arrêté au niveau de la Fonction Publique reprend les critères valables lors du 1er confinement pour les personnes vulnérable ou fragile. IL aura fallu toutes l'énergie des organisations syndicales pour obtenir justice sur ce point !

Cet arrêté sera à l'ordre du jour du prochain CHSCT Ministériel du 19/11/2020 donc dans l'attente de celui-ci, tous les collègues identifiés comme vulnérables ou fragiles lors du 1er confinement doivent être protégés sans délai (télétravail ou ASA, prendre contact avec le Dr Bailly ou le service RH i vous êtes concernés). Nous sommes également à votre disposition si nécessaire.

Le Président du CHSCT Mr Fuentès nous confirme que Mme N'Guiffo Boyom est la référente Covid pour la DDFiP de Vendée.

Suite à quelques incompréhensions légitimes de part et d'autres (vus que ces règles changent régulièrement...), le Dr Bailly nous redonne la définition d'un cas contact à risque :

→ contact avec une personne atteinte du Covid sans mesure de protection efficace (masque ou plexiglass) à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (discussion, présence dans une même salle, covoiturage, etc...) et dans un lieu clos ou alors lors de période d'éternuements.

Un fois identifié comme « cas contact à risque », 3 situations sont possibles :

- Cas contact mais respect des gestes barrières : test PCR pas nécessaire, risque nul.
- Cas contact avec une personne vivant dans le même domicile : test le jour même et test 7 jours plus tard.
- Cas contact avec collègue sans masque : isolement immédiat suivi d'un test 7 jours après le contact.

Le Dr Bailly recherche systématiquement les éventuels cas contact à chaque fois qu'une situation de ce type est signalé. Le service RH et les équipes concernés s'appliquent à être réactives dans ces situations.

*\* Concernant la Covid dans notre direction, là encore, on nous taxe "de monter ces affaires en épingle" alors même que nous plaçons pour un principe de précaution qui selon nous est insuffisant (nous avons encore, jusqu'à preuve du contraire, le droit de penser par nous même !).*

*\* Et même s'il est vrai que les protocoles nationaux sont parfaitement respectés par notre direction locale et notre médecin de prévention, nous trouvons regrettables, qu'au motif que tous les collègues sont censés respecter à la lettre les gestes barrières et le port du masque, que plus aucun cas contact ne soit identifiable sur le lieu de travail...*

\* Faire porter l'entière responsabilité sur les collègues en cas de contamination nous semble déconvenue ! Quid alors de la responsabilité de l'employeur ? Il suffirait donc que celui-ci nous fournisse tout le matériel approprié pour que sa responsabilité soit levée ? L'affaire n'est pas si simple...

\* Syndicalement, nous continuons d'affirmer qu'à minima les collègues en contact avec un cas positif devraient, au nom du principe de précaution, être entendus s'ils souhaitent être soumis à un test PCR afin de lever le doute et ainsi les rassurer.

### **Prévention**

Distribution régulière de masques (chirurgicaux et tissu) et du gel hydroalcoolique. Les masques transparents seront répartis entre les personnes de l'accueil et les services où travaillent des collègues mal-entendants.

Les demandes de plexiglas supplémentaires sont satisfaites au fil de l'eau. Nous en profitons pour signaler quelques demandes non satisfaites à ce jour, la direction s'engage à équiper les services concernés.

Rappel du Dr Bailly sur l'importance d'aérer les bureaux malgré l'hiver qui se profile (15 min. 3 fois par jour). Nous signalons des difficultés de collègues assurant l'accueil qui commencent à avoir froid malgré les chauffages d'appoint mis à leur disposition. Il s'agit d'aérer régulièrement mais pas de ventiler de manière excessive comme cela nous a été signalé sur certains sites !

### **Télétravail**

Les équipements pour le télétravail sont donnés en priorité aux personnes vulnérables (ce qui nous semble être du bon sens) et aux chefs de service afin qu'ils puissent manager leurs équipes en toutes circonstances. 30% des personnels sont équipés en Vendée mais 12% seulement sont en télétravail ces jours-ci !

A la décharge de notre direction, une majorité de nos collègues ne sont pas très motivés pour le télétravail (il y a de grandes différences sur ce sujet entre les départements ruraux et les départements urbains).

Néanmoins, plusieurs dizaines de demandes sont en cours de traitement et il est regrettable qu'on ne puisse pas leur donner une réponse favorable plus rapidement... La CID fait pourtant un travail remarquable mais le matériel arrive au compte-gouttes !

→ Pour toute demande de télétravail, nous vous recommandons de la formaliser par mail à votre chef de service avec en copie le RH et le syndicat, afin d'obtenir une réponse officielle ! Car nous savons que certains chefs de service refusent oralement ces demandes en décourageant les collègues demandeurs, ce qui n'est pas la consigne de la direction générale. Tout refus doit être motivé clairement par le chef de service... contactez-nous en cas de difficulté.

### **Accueil**

A compter de cette semaine, les nouvelles modalités d'accueil seront les suivantes :

- Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.
- Accueil sur rendez-vous et/ou téléphonique ces après-midi là.
- Pas d'accueil les mercredi (sauf dans quelques trésoreries qui conservent leurs horaires traditionnels)

Les vigiles sont maintenus devant nos sites principaux.

Afin de limiter l'afflux d'usagers, le système du contre-appel sera encouragé pour éviter les visites inutiles.

### **CONCLUSION**

Au lendemain de ce CHS audio houleux, notre DDFiP ose nous parler du "vivre ensemble" et de « bienveillance » dans son mail aux personnels.

Alors certes, nous ne sommes pas opposés à ces beaux principes mais encore faudrait-il que nous ayons les mêmes intérêts à défendre, ce qui est loin d'être le cas.

→ Notre directeur est loyal au directeur général (il le répète régulièrement) et c'est légitime.

→ Nous, nous sommes loyaux à nos idéaux, à notre liberté de pensée et à nos motions de Congrès : nos revendications !

Pour conclure, avec ce genre d'échanges clivants, n'en déplaise à notre DDFiP, nos relations qui s'étaient apaisées ces dernières semaines, risquent de se tendre à nouveau, ce que nous déplorons.

*Mais comme notre syndicat national l'affirme haut et fort :*

***NOUS SOMMES CERTES MASQUES MAIS PAS BAILLONNES !***

-----  
→ **N'hésitez pas à nous contacter si besoin !**

**Notre site internet :** <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

**PAGE FACEBOOK :** <https://www.facebook.com/FODGFIP85>